



Conseil économique
et social

PROVISOIRE

Réservé aux participants

E/1994/SR.15
29 juin 1994

ORIGINAL : FRANCAIS

Session de fond de 1994

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 15e SÉANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 29 juin 1994, à 18 heures

Président : M. BUTLER (Australie)

SOMMAIRE

Débat de haut niveau

Point 2 de l'ordre du jour : Un Agenda pour le développement (suite)

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza.

La séance est ouverte à 18 h 15.

Débat de haut niveau

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : UN AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT (A/48/935) (suite)

M. RAKOTONDRAMBOA (Madagascar), tout en souscrivant à la déclaration prononcée par le représentant de l'Algérie au nom du Groupe des 77, souligne l'importance de l'Agenda pour le développement, corollaire indispensable à l'Agenda pour la paix lancé deux ans plus tôt par le Secrétaire général. Dans un monde où le sort économique et social de la grande majorité de la population ne fait que s'aggraver, le moment est plus que jamais venu de définir de nouvelles stratégies et de convenir des paramètres et des mécanismes propres à inverser les inégalités du système économique international. Cet objectif ne doit pas être poursuivi dans le cadre d'un affrontement Nord-Sud, mais par le biais d'un dialogue constructif et d'une mobilisation politique, afin de créer un partenariat véritable et équitable sur les grands problèmes économiques et sociaux qui se posent aux pays en développement.

La délégation malgache partage la conviction selon laquelle l'Agenda pour le développement devrait avant tout viser à l'élimination de la pauvreté, à la satisfaction des besoins fondamentaux des populations du monde en développement et à l'accroissement de leur niveau de vie. Elle estime également qu'il faut reconnaître l'interdépendance étroite des cinq dimensions du développement analysées dans le rapport du Secrétaire général, et que l'action internationale doit pleinement prendre en charge les défis inhérents aux effets négatifs des politiques d'ajustement structurel.

Le représentant de Madagascar dit que la mondialisation ainsi que l'accroissement du degré d'interdépendance des économies et de leurs secteurs clefs, renforcent le besoin d'une approche globale, intégrée et cohérente. Les mêmes phénomènes confirment également la nécessité, sous peine de perpétuer la marginalisation des pays du Sud, de parvenir à une coordination effective des activités de coopération internationale entre les acteurs du développement, y compris les institutions issues des Accords de Bretton Woods, et militent en faveur d'un réaménagement du cadre institutionnel qui régit les relations économiques internationales.

L'Agenda pour le développement doit permettre de réaffirmer le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies en tant que forum central de réflexion et

/...

(M. Rakotondramboa, Madagascar)

de délibération en raison de son caractère universel et des principes démocratiques qui la gouvernent. Il doit promouvoir une application effective et rapide des engagements antérieurs ainsi qu'une prise en compte des objectifs des prochaines conférences internationales dans le domaine du développement économique et social. Il doit contenir des actions spécifiques et prévoir des mesures plus vigoureuses reflétant la prise de conscience des menaces qui pèsent sur l'humanité tout entière.

Les propositions concrètes avancées par le Groupe des 77 méritent d'être examinées en profondeur. Elles concernent tout particulièrement les domaines d'activité suivants : la libéralisation du commerce, la mobilisation des ressources financières, le traitement du problème de l'endettement extérieur, le renforcement des capacités scientifiques et technologiques et l'appui aux activités de coopération Sud-Sud et aux efforts d'intégration économique régionale. Une attention particulière doit être accordée à la situation critique de l'Afrique et aux besoins spécifiques des pays les moins avancés.

M. LOPEZ DE CHICHERI (Espagne) souscrit, comme le représentant de la Grèce qui s'est exprimé au nom de l'Union européenne, aux orientations apparaissant dans le rapport du Secrétaire général, qui met en évidence cinq piliers ou dimensions du développement. Il importe maintenant de définir les mesures concrètes à prendre pour transformer l'Agenda pour le développement en un document davantage axé sur les activités opérationnelles. Un pas important a été franchi avec la restructuration des secteurs économique et social de l'Organisation. Il faut poursuivre dans cette voie et voir s'il convient d'élargir les fonctions du Comité économique et social. La question du développement mérite qu'on lui accorde le rang de priorité le plus élevé.

Sur la base du rapport présenté par le Secrétaire général, il faut élaborer des recommandations concrètes qui prennent en compte les situations particulières, car le modèle de développement, qui ne peut être ni uniforme ni unique, doit se fonder sur le patrimoine culturel et les forces vives de la société. La délégation espagnole rappelle, comme elle l'avait fait lorsque la question avait été examinée par la Deuxième Commission de l'Assemblée générale en décembre 1993, que les 21 chefs d'État et de gouvernement réunis à l'occasion

/...

(M. Lopez de Chicheri, Espagne)

de la troisième Conférence ibéro-américaine tenue à Salvador Bahia (Brésil) les 15 et 16 juillet de la même année, avaient approuvé dans la première partie du document final un programme de développement qui met l'accent sur le développement social (A/48/291, annexe).

La quatrième Conférence ibéro-américaine, tenue à Cartagena de Indias (Colombie) les 14 et 15 juin, a conclu que, pour atteindre l'objectif d'un développement économique et social intégral, il fallait s'employer à favoriser les processus régionaux d'intégration, par le biais d'accords de libre-échange et de complémentarité économique, de systèmes préférentiels ou d'autres formes avancées d'intégration, de dynamiques unilatérales d'ouverture et de simplification administrative ainsi que par le renforcement des nouvelles règles multilatérales régissant le commerce. Pour les pays ibéro-américains, commerce et intégration sont deux éléments fondamentaux du développement, qui devra comporter un volet social important.

Toutefois, la régionalisation ne doit pas amoindrir la capacité de l'Organisation de trouver une solution intégrée aux problèmes politiques, socio-économiques, humanitaires et environnementaux que pose le développement au niveau mondial. À cet égard, la délégation espagnole partage l'opinion exprimée par le Secrétaire général dans son rapport, selon laquelle le système des Nations Unies est le mieux placé pour canaliser, coordonner et prendre les mesures propres à favoriser un développement équitable et durable. La Conférence internationale sur la population et le développement, qui se tiendra au Caire en septembre 1994, la Conférence mondiale sur les femmes, qui aura lieu à Pékin en 1995, et le Sommet mondial pour le développement social, prévu pour mars 1995, permettront sans doute d'approfondir ces questions par le biais d'un dialogue constructif et efficace. Dans le cadre des préparatifs du Sommet, la délégation espagnole vient de présenter un rapport national qui contient des propositions visant à améliorer les activités de l'Organisation dans le domaine de la promotion du développement social.

M. da COSTA (Angola) souligne que la fin de la guerre froide n'a apporté ni paix ni développement et que les changements profonds qui se sont produits posent de nouveaux et graves problèmes à la communauté internationale. Les pays en développement continuent de souffrir d'un environnement extérieur

(M. da Costa, Angola)

défavorable et voient leurs efforts de développement hypothéqués par les incertitudes grandissantes et les interventions extérieures. Malgré les efforts incessants qu'ils ont déployés pour réajuster leur économie, le développement est un objectif de plus en plus négligé dans le cadre de la coopération internationale. En cette période de l'après-guerre froide, de nouvelles considérations politiques influent sur la coopération internationale pour le développement. L'économie mondiale est actuellement dirigée par une minorité de pays et par des institutions financières dépourvues d'universalité. Les relations économiques internationales doivent être démocratisées.

La paix, l'économie, l'environnement, la justice et la démocratie sont les piliers du développement. Les problèmes économiques doivent être abordés dans une perspective mondiale en raison de l'interdépendance croissante des pays, qui fait que les facteurs positifs et négatifs se répercutent plus rapidement. Aucun État ne peut rester à l'écart des problèmes démographiques, écologiques, économiques, sociaux et militaires qui se posent dans le monde. Les effets du dénuement, de la maladie et des conflits dont telle ou telle région est victime sont ressentis dans les autres; ils ne pourront être éliminés sans un développement à l'échelle mondiale. Le rapport de forces économique, diplomatique et militaire, ainsi que les conditions implicites ou explicites posées à l'assistance financière et commerciale, réduisent considérablement la liberté dont les pays en développement jouissent pour élaborer leur propre politique de développement.

L'Agenda pour le développement doit valoir pour tous les pays et les responsabilités du Nord et du Sud doivent être précisées dans chacun des domaines d'activité. Le représentant de l'Angola estime que l'ampleur des inégalités de richesse est telle qu'un ajustement structurel s'impose aux pays du Nord comme à ceux du Sud. Jusqu'ici, celui-ci s'est avéré plus productif dans les premiers que dans les seconds. S'il devait faire abstraction de la domination des grands pays développés, l'Agenda pour le développement ne pourrait contribuer à l'objectif fixé. L'Agenda pour le développement devrait viser à relancer la croissance économique dans les pays en développement en les aidant à prendre des mesures favorisant le développement durable et la croissance économique. Il faudrait faire en sorte que tous les pays, quelles

/...

(M. da Costa, Angola)

que soient leur taille, leur richesse, leur puissance, participent sur un pied d'égalité à l'économie mondiale. L'Agenda pour le développement devrait proposer des mesures concrètes et effectives tendant à renforcer le rôle de l'Organisation dans le développement et accorder à cette question la même importance qu'au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il ne faut plus promouvoir les opérations de maintien de la paix au détriment des activités de développement. De plus, l'Organisation doit mieux répondre aux besoins des pays en développement sur les plans financier et institutionnel.

Au lieu d'échafauder de grandes théories, il faut s'attaquer aux véritables problèmes du développement, ou plutôt du non-développement, qui sont patents en Afrique. La délégation angolaise note que les pays de l'Union européenne fournissent une assistance aux pays africains et ont ouvert leur marché aux produits africains. Au cours des dernières années, la situation économique et sociale du continent africain s'est dégradée (dette, dépendance excessive vis-à-vis des matières premières, accroissement rapide de la population, malnutrition, dégradation de l'environnement, sécheresse et désertification, instabilité politique et conflits internes) au fur et à mesure que sa place dans l'économie mondiale se marginalisait. Le tableau est encore plus alarmant en Afrique subsaharienne où la pauvreté et les souffrances humaines ont atteint des niveaux inconnus ailleurs. La transformation et la diversification économiques des pays africains sont une condition essentielle à leur intégration dans l'économie mondiale, à la réduction de leur dépendance et au démarrage d'un processus de croissance auto-entretenu. Sans développement économique diversifié, l'Afrique ne pourra ni régler de manière durable ses problèmes sociaux et ses conflits internes ni connaître une paix réelle et durable.

M. BATU (Turquie) rappelle que l'un des buts des Nations Unies est de réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique et social. La Charte confie à l'Organisation un rôle aussi important dans les domaines économique et social que dans les autres. Les impératifs de l'après-guerre froide et les efforts tendant à mettre en place un nouvel ordre mondial ont inévitablement conduit la communauté internationale à se préoccuper des zones de tension et entraîné un renforcement du rôle de l'Organisation dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

(M. Batu, Turquie)

L'heure est venue, grâce à l'Agenda pour le développement, de réexaminer les mérites de l'Organisation en tant que cadre institutionnel de la coopération internationale dans les secteurs économique et social.

L'expérience des 20 dernières années a montré que la croissance économique ne suffisait pas à elle seule à assurer le développement. Le représentant de la Turquie souligne qu'il faut atteindre une croissance durable et lier, à tous les stades, notamment lors de l'élaboration des politiques, les facteurs et objectifs économiques et sociaux. Il souscrit à l'opinion du Secrétaire général selon laquelle les cinq dimensions du développement doivent être réunies pour réaliser un développement durable. Il précise toutefois que la croissance économique est le moteur du développement et que sans elle, les mesures tendant à répartir les fruits du développement entre tous les membres de la société n'auront, au mieux, qu'un effet minime.

La délégation turque note qu'au paragraphe 46 de son rapport (A/48/935), le Secrétaire général souligne à juste titre que la croissance durable requiert deux conditions : un environnement national positif et un climat international favorable. En reconnaissant que le développement est une question de portée mondiale et que tous les pays retireraient des avantages économiques et sociaux d'un développement équilibré, l'Agenda pour le développement peut contribuer à créer un climat international favorable. Toutefois, selon le représentant de la Turquie, les points ci-après méritent d'être approfondis et complétés : influence du progrès technologique sur l'évolution de la structure économique et sociale, liens entre population et développement, définition du rôle de l'Organisation par rapport aux autres institutions spécialisées, notamment celles issues des Accords de Bretton Woods, qui traitent des différents aspects du développement dans leur domaine de compétence propre.

M. AL-ONAIZI (Koweït), tout en se félicitant du rapport du Secrétaire général sur un Agenda pour le développement (A/48/935), exprime l'espoir que la présente session du Conseil débouchera sur la définition de moyens pratiques qui permettent de concrétiser les orientations formulées dans ce rapport. L'orateur souligne que le développement est le principal moteur du progrès et qu'il doit, dans ses différentes dimensions – éducative, sociale, économique et politique –, être axé sur l'être humain. Le développement humain, avant même d'être une

/...

(M. Al-Onaizi, Koweït)

responsabilité incombant aux États, est d'abord un impératif moral fondé sur les valeurs religieuses et sur les pactes et traités internationaux pertinents, en particulier depuis que la deuxième Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue en 1993, a consacré le droit au développement comme faisant partie intégrante des droits fondamentaux de l'être humain. C'est en fonction de l'être humain, qui constitue la principale richesse, que doivent être définies les orientations d'un développement durable, lequel ne peut se réaliser tant que subsistent d'autres préoccupations telles que la guerre ou la course aux armements.

Depuis plus de 30 ans, le Koweït s'emploie à mettre en oeuvre des plans de développement en vue de répondre aux exigences de la société et de satisfaire ses besoins fondamentaux, ayant fixé parmi ses objectifs prioritaires le développement des Koweïtiens dans tous les domaines – éducatif, social, économique et politique.

Sur le plan éducatif, le Koweït veille à ce que tous les membres de la société bénéficient des possibilités éducatives qui leur sont offertes. En ce qui concerne la dimension sociale, c'est la famille qui doit constituer le principal pilier de la société; aussi importe-t-il que les plans de développement soient axés sur les intérêts et la protection de la famille. Sur le plan économique, la satisfaction des besoins fondamentaux de l'individu est la condition indispensable non seulement de son développement, mais de son humanité même – notion qui doit transcender les frontières géographiques et politiques pour s'étendre à l'ensemble de la population de la planète. Sur le plan politique enfin, l'application de la démocratie et la participation de l'ensemble de la société aux prises de décisions sont d'une importance capitale.

Tout en souscrivant au contenu du rapport du Secrétaire général sur l'Agenda pour le développement, le Koweït souhaite mettre l'accent sur les points suivants :

Premièrement, il importe de lever les obstacles au transfert des nouvelles technologies scientifiques à des fins pacifiques en faisant abstraction de toute considération politique ou économique.

(M. Al-Onaizi, Koweït)

Deuxièmement, il faudrait que l'Organisation des Nations Unies intervienne d'une manière plus efficace en faveur de l'échange de données d'expérience et l'échange de scientifiques entre pays en développement et pays économiquement avancés, indépendamment de la capacité des pays en développement d'en assumer le coût, de sorte que les échanges scientifiques et techniques soient ouverts à tous pour le bien de l'humanité tout entière.

Troisièmement, il conviendrait que l'Organisation des Nations Unies organise des stages régionaux destinés à évaluer la productivité effective des travailleurs en vue d'atténuer le chômage larvé qui sévit dans toutes les sociétés.

Quatrièmement, il importe de promouvoir l'échange international d'études, de données d'expérience et d'experts dans le domaine de la formation pratique et professionnelle.

Cinquièmement, dans le domaine de l'enseignement, il est essentiel que chaque pays adopte des dispositions législatives instituant l'enseignement obligatoire, tende à assurer la gratuité de l'enseignement à tous les niveaux et instaure des programmes d'enseignement et de formation centrés sur les droits de l'homme et le développement sous tous ses différents aspects en vue d'inculquer à chacun ces valeurs et notions, puisque aussi bien le développement des sociétés commence par le développement de l'individu.

Sixièmement, il faut promouvoir la coopération directe entre les pays, sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé, en vue d'améliorer la situation sanitaire dans les pays en développement.

Enfin, septièmement, il faut assurer des voies de communication directes entre les autorités et services locaux responsables de la protection de l'environnement et les organisations internationales compétentes, trouver les moyens de fournir les informations nécessaires et assurer à tous, sans distinction, la possibilité d'accéder à ces informations.

Échange de vues

M. MACHIN (Royaume-Uni) estime que le débat doit servir à obtenir au plus haut niveau politique une reconnaissance du rôle de l'ONU dans le développement économique et social et à définir de manière plus précise ce rôle, avant de convenir des thèmes et orientations, parmi lesquels figurent

/...

(M. Machin, Royaume-Uni)

l'environnement, les questions relatives à la santé et à la population mondiales, la participation des femmes au développement, les problèmes particuliers de l'Afrique et des pays les moins avancés. Il est d'avis que l'Organisation devrait avoir pour interlocuteurs tous les acteurs du développement, des pouvoirs publics aux organisations non gouvernementales (ONG). Tous jouent un rôle crucial, qu'ils assurent le financement du développement ou qu'ils appliquent, comme les ONG, des programmes et projets communautaires destinés aux plus pauvres.

Le représentant du Royaume-Uni souligne que la tâche de l'Organisation, qui est nécessairement modeste, est de répondre, à la demande des pays, aux besoins qui n'ont pas été satisfaits dans les domaines où celle-ci est mieux armée et plus efficace que les autres organismes. Il considère qu'il faut tirer parti des progrès accomplis, même s'ils sont limités (refonte des conseils d'administration des programmes et fonds), et poursuivre dans la même voie. Au lieu de créer de nouveaux mécanismes, il vaut mieux faire en sorte que les mécanismes existants fonctionnent de manière efficace.

Si la délégation britannique estime, comme le Président, que le cadre intergouvernemental, au même titre que la volonté politique, joue un rôle crucial dans les activités de développement de l'ONU, celles-ci doivent être axées sur la dimension opérationnelle. À ce propos, des progrès notables ont été réalisés grâce à la résolution 47/199, qui fournit les instruments nécessaires à une assistance efficace. La note de stratégie nationale, notamment, permettrait, si elle était utilisée correctement, d'aboutir à une véritable coordination des activités et, on l'espère, à un développement durable. Il convient également de signaler le renforcement du rôle du coordonnateur résident.

M. BOEHMER (Allemagne) note que les cinq dimensions du développement définies par le Secrétaire général dans son rapport semblent avoir reçu un large soutien auquel cas, les organismes opérationnels, tant au niveau national qu'à celui du système des Nations Unies, disposeraient d'une base de départ solide. S'agissant de la proposition de la Directrice exécutive du FNUAP, tendant à ce que l'ONU soit le vecteur de la totalité de l'aide publique au développement (APD), M. Boehmer estime que la coopération bilatérale continuera à jouer un

(M. Boehmer, Allemagne)

rôle prédominant. De nombreux gouvernements, notamment le Gouvernement allemand, mettent l'accent sur le principe de la subsidiarité, qui suppose la complémentarité et la synergie des organismes multilatéraux et des politiques et programmes nationaux. S'agissant du rôle des institutions financières internationales, le représentant de l'Allemagne signale que le Comité du développement du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, où siègent 178 États Membres de l'Organisation, a créé un groupe de travail chargé d'examiner le futur rôle desdites institutions.

M. MONGBE (Bénin) déclare que l'Agenda pour le développement existe déjà dans les divers instruments internationaux, qui donnent une réponse aux questions posées quant au rôle unique de l'ONU, ainsi qu'à celui des institutions issues des Accords de Bretton Woods, des programmes nationaux et du secteur privé. Le débat doit donc s'orienter vers des questions concrètes. En effet, ce qui fait défaut actuellement, c'est une bonne coordination au niveau des Nations Unies, assurée par un organe de coordination, comme le Conseil économique et social par exemple, ainsi que la volonté politique de tous les acteurs mobilisée autour des cinq piliers du développement proposés par le Secrétaire général.

En ce qui concerne la question du rôle des institutions financières internationales, de nombreuses délégations ont été déçues par les réponses qu'ont données les responsables de ces institutions. Ces derniers, tout en évoquant les flux permanents de ressources mis à la disposition des pays en développement, n'ont pas formulé de propositions valables en ce qui concerne l'endettement ou encore les relations entre l'ONU et les institutions issues de Bretton Woods ou le rôle que devrait jouer le Conseil économique et social pour coordonner leurs activités et obtenir leur collaboration.

Quant à la création éventuelle d'un nouvel organisme, là encore, le Bénin estime que les éléments existent déjà et que ce qui fait cruellement défaut c'est la volonté des États, notamment des pays développés, de respecter les engagements pris d'un commun accord, et que c'est à cause de cette absence de volonté que les pays en développement ne cessent de s'enfoncer dans le sous-développement.

/...

Le PRÉSIDENT fait remarquer que si l'on veut que les relations entre l'ONU et les institutions financières internationales évoluent, il faut s'interroger sur la crédibilité et le bien-fondé des décisions prises par les Nations Unies vis-à-vis des institutions issues de Bretton Woods, lesquelles ont leur propre mandat.

M. LAMAMRA (Algérie) dit qu'à ce stade des débats, il ne s'agit que de dégager des opinions et qu'il serait prématuré d'entamer des négociations sur l'Agenda pour le développement dans la mesure où le rapport du Secrétaire général n'est qu'un rapport préliminaire. En tant que Président du Groupe des 77, et contrairement à certaines délégations, il n'appuie pas les cinq piliers du développement proposés par le Secrétaire général, qu'il juge trop immatériels. Il estime ainsi que le rapport du Secrétaire général (A/48/935) n'insiste pas assez sur le problème du financement, alors que nul n'ignore qu'il ne peut pas y avoir de développement sans un apport massif de ressources, qu'elles soient d'origine locale – fonds publics et privés – ou internationale – flux extérieurs.

Le représentant de l'Algérie estime en outre qu'il faut approfondir la relation entre la paix et le développement. En effet, si le développement a un impact sur la paix, il n'en doit pas moins être perçu en fonction de ses mérites propres et ne pas être considéré comme un corollaire des opérations de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le représentant de l'Algérie considère que le développement et la paix doivent aller de pair et être placés sur un pied d'égalité. Pour ce qui est de la justice sociale, il convient de se demander si elle est vraiment un objectif ou bien un moyen du développement. De même, l'Algérie estime-t-elle que la bonne conduite des affaires publiques est un aspect à replacer dans son contexte et à ne pas isoler de la situation intérieure de chaque pays et de la mobilisation de toutes les capacités. Cet aspect de l'Agenda pour le développement sera de ce fait à examiner lorsque sera abordée la question du rôle des acteurs.

Comme le Bénin, l'Algérie pense que les accords et arrangements existants ont créé un consensus suffisant en ce qui concerne le développement. Le rôle de l'Agenda pour le développement sera donc de créer une passerelle entre le consensus théorique et politique existant et sa mise en oeuvre véritable en

(M. Lamamra, Algérie)

s'efforçant d'éviter les doubles emplois et le gaspillage des ressources. Il est regrettable que le rapport du Secrétaire général ne fasse pas cette jonction. L'Algérie espère par conséquent que le nouveau rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session comportera la dimension opérationnelle qui lui fait actuellement défaut.

Le représentant de l'Algérie est d'avis que les objectifs définis dans le rapport du Secrétaire général sont bien trop modestes et que l'Agenda pour le développement devrait formuler des objectifs stratégiques ambitieux comme l'élimination de la pauvreté et non pas sa simple réduction, l'élimination de la faim, l'instauration de la sécurité alimentaire, la création du plein emploi, autant d'objectifs qu'on avait déjà envisagés dans la Charte des Nations Unies il y a 50 ans. De plus, il faut à son avis s'entendre sur la nature du partenariat effectif à instaurer pour le développement, qui doit être une rencontre non pas entre pays donateurs et pays bénéficiaires mais entre partenaires qui, s'ils ont des positions différentes, n'en ont pas moins des responsabilités communes. L'Agenda pour le développement devra également creuser la question incontournable des ressources – aide publique au développement, investissements directs, dette, sources novatrices de financement. Ainsi devra-t-il, par exemple, réaffirmer avec force les objectifs fixés il y a 25 ans et pas encore atteints en ce qui concerne l'aide publique au développement et fixer un échéancier pour son exécution.

Pour ce qui est de l'aspect institutionnel du rôle de l'ONU, il est inutile de créer de nouveaux organes. L'Algérie estime préférable d'améliorer les organes existants, et de rendre opérationnelles les réformes économiques et sociales en cours sous l'impulsion politique de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Le représentant de l'Algérie fait remarquer que, pour être complet, le rapport sur l'Agenda pour le développement devrait permettre d'identifier le rôle des différents agents du développement – agents nationaux et internationaux, publics et privés – et d'intégrer la contribution que peuvent apporter toutes les institutions à l'action des Nations Unies pour le développement dans un souci de rationalisation et d'efficacité.

M. SPETH (Programme des Nations Unies pour le développement) constate que, dans le domaine de la promotion du développement qui est parmi leurs premiers objectifs, les Nations Unies disposent aujourd'hui d'atouts nombreux et importants pour faire face aux multiples problèmes qui se posent du fait de l'aggravation du sous-développement et de l'inégalité entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres. Si elles ont bien joué le rôle unique qui leur revient dans le domaine économique en favorisant la libéralisation des marchés et la privatisation, elles n'ont peut-être pas accordé une attention suffisante aux conséquences sociales des politiques économiques et à l'élimination de la pauvreté, à l'environnement et à la protection des ressources naturelles ou encore à la bonne conduite des affaires publiques. Il n'en découle pas pour autant qu'elles devraient restreindre leur action à un petit nombre de domaines; pour faire face aux grands problèmes macro-économiques qui se posent, elles doivent plutôt entreprendre d'importantes réformes visant à mobiliser et à utiliser pleinement les nombreuses capacités d'exécution dont elles disposent dans le domaine de l'aide et du développement.

Il est par ailleurs paradoxal qu'au moment où l'on commence à tirer les enseignements de l'expérience faite pendant la décennie "perdue" des années 80 et où les Nations Unies sont en pleine possession de leurs moyens dans le domaine du développement, d'une part, l'aide publique au développement en général et les ressources des Nations Unies en particulier sont en baisse et, d'autre part, les ressources dont disposent les Nations Unies servent de plus en plus à faire face à des situations d'urgence au lieu de financer des programmes de développement à plus long terme. Cette tendance inquiétante, si elle devait se confirmer, serait à terme à l'origine d'une recrudescence et d'une aggravation de ces situations de crise que l'on devrait chercher à prévenir plutôt que guérir. Il est donc temps de tirer la sonnette d'alarme de façon à renverser cette tendance et à donner aux Nations Unies les moyens financiers nécessaires pour répondre aux besoins croissants de coopération pour le développement qu'elles sont aujourd'hui bien placées pour satisfaire.

M. HAMBURGER (Pays-Bas) déclare que le rapport du Secrétaire général n'a pas besoin d'être modifié et que les cinq piliers du développement qui y sont proposés méritent d'être approuvés par le Conseil économique et social,

(M. Hamburger, Pays-Bas)

compte dûment tenu des spécificités nationales. Des directives opérationnelles concises devraient toutefois être adoptées pour le compléter. Elles pourraient figurer dans l'additif que le Secrétaire général se propose de présenter à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Elles devraient s'adresser aux Nations Unies mais aussi à tous les acteurs du développement – gouvernements, ONG, secteur privé – et énoncer des priorités clairement définies. Elles devraient s'inspirer des cinq piliers mais aussi d'Action 21, de la Stratégie internationale du développement, de l'Engagement de Carthagène et du futur programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la population étant un aspect qui est loin d'avoir reçu l'attention qu'il mérite dans le rapport du Secrétaire général. Sur le plan institutionnel, elles devront proposer de nouvelles réformes majeures notamment pour remédier aux très grandes faiblesses du processus de prise de décisions des Nations Unies. Ces directives pourraient s'inspirer des propositions faites précédemment par les Pays-Bas comme la création d'une chambre sociale/économique/environnementale au sein du Conseil de sécurité à un haut niveau politique, la fusion de certains organismes internationaux et intergouvernementaux notamment dans les domaines de l'alimentation, du commerce et de l'environnement, la création d'un mécanisme de consultation entre les Nations Unies et les principaux acteurs de l'économie mondiale (entreprises, employeurs et employés) et une décentralisation maximale des activités de développement au niveau le plus bas – national, sous-régional ou régional.

M. Horiguchi (Japon) fait valoir que les questions intersectorielles telles que la relation entre la paix et le développement, les liens entre les dépenses militaires et le développement, la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités, ainsi que les questions de portée mondiale telles que l'environnement et la population ne sauraient être sous-estimées. À son avis, les Nations Unies sont extrêmement bien placées pour mener une action mondiale dans ces domaines et d'autres encore. Depuis 50 ans, elles ont connu des succès et des échecs et il ne semble pas que ces échecs soient dus à des défauts de leur structure organisationnelle mais à un manque de volonté politique. Or créer de nouveaux organes ne sert à rien si la volonté politique fait défaut. À cet égard, les Nations Unies ont besoin de l'appui de

/...

(M. Horiguchi, Japon)

tous les acteurs, aussi bien gouvernements que médias, ONG et population, pour pouvoir agir. En ce qui concerne le rôle unique qui revient aux Nations Unies, le Japon s'étonne de la déclaration faite par la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, qui a dit qu'avec la fin de la guerre froide, l'ensemble de l'aide publique au développement devait transiter par les Nations Unies. Cette suggestion ne manque pas de surprendre d'autant qu'elle émane d'un haut responsable des Nations Unies qui, au fait des réalités, devrait faire preuve de davantage de circonspection.

M. AWAAD (Égypte) déclare que, pour instaurer un développement durable et sortir du cercle vicieux du retard économique, les pays en développement ont besoin d'un coup de pouce et que les programmes de développement sont justement là pour les aider à décoller. Pour être efficaces, ces programmes doivent être constamment revus par les pays donateurs. En effet, les défauts de ces programmes ne viennent pas toujours des faiblesses structurelles des pays bénéficiaires.

Pour l'Égypte, point n'est besoin d'élucider le rôle de l'ONU dans le développement : la Charte des Nations Unies est claire sur ce point. Il faut simplement faire en sorte que l'ONU joue le rôle qu'elle est censée remplir et pas seulement dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, comme elle le faisait pendant la guerre froide en s'appuyant sur le chapitre VII de la Charte, mais aussi dans les domaines économique et social, ce qui lui est désormais possible. Il convient également de réfléchir au rôle de l'ONU dans le développement macro-économique, qui est minime par rapport à celui des institutions issues de Bretton Woods. Le représentant de l'Égypte a toutefois des réserves au sujet de la création d'un conseil de sécurité économique. En effet, quand les pays en développement demandent la création d'un organe chargé d'une question qui les intéressent plus directement comme la désertification ou la diversification des exportations, ils s'entendent répondre qu'ils doivent utiliser au maximum les mécanismes existants. Le même argument vaut dans le cas présent. Point n'est besoin de nouvelles institutions, ce sont les ressources qui font défaut. Il existe en effet un fossé immense entre les besoins des pays en développement et les ressources que les pays développés sont prêts à

(M. Awaad, Égypte)

consacrer au développement. Faute de financement, l'Agenda pour le développement viendra s'ajouter à la longue liste des instruments internationaux qui aujourd'hui encore demeurent lettre morte.

Mme DIOP (Sénégal) juge totalement arbitraire l'esquisse de plan dégagée par les questions du Président. En effet, le fait que l'on s'interroge encore sur le rôle de l'ONU dans le développement alors qu'il y a 50 ans que la Charte l'a clairement défini revient à un constat d'échec et cet échec est dû au manque de moyens techniques et financiers et de la volonté politique nécessaire pour assurer le développement. De l'avis du Sénégal, au lieu des institutions financières internationales qui font souvent figure de coupables dans ce domaine, ce sont les pays développés qui devraient être sur la sellette car ce sont eux qui dirigent le monde. D'ailleurs, en serait-on arrivé à un tel échec si, il y a 50 ans, les femmes et non pas les hommes avaient été chargées de la gestion de l'ONU? Qui plus est, les engagements pris par les pays développés comme les pays en développement n'ont pas été respectés. Pour bien faire, les pays développés doivent en finir avec leur attitude égoïste et respecter les engagements financiers, techniques et autres qu'ils ont pris. De leur côté, les pays en développement doivent s'efforcer de centrer le développement sur l'être humain et d'éduquer les peuples de façon à les laisser faire leur propre développement.

M. CUI (Chine) dit que l'ONU et les institutions issues de Bretton Woods ont chacune leurs avantages propres en matière de développement et devraient jouer le rôle qui leur revient. Il est certain que l'ONU n'a pas su répondre totalement à l'attente qu'avaient placée en elle les États Membres, d'où la nécessité d'élaborer un Agenda pour le développement. Les institutions de Bretton Woods ne sont pas elles non plus à l'abri des critiques même si leur contribution au développement a été remarquable. Le représentant de la Chine estime, comme le Président, que l'ONU occupe une position unique en raison de son universalité et de sa Charte. C'est pourquoi elle devrait refléter la volonté politique et le consensus des États Membres et jouer un rôle consultatif auprès des autres organismes internationaux, y compris les institutions de financement international. La prise des décisions devrait également se faire de

/...

(M. Cui, Chine)

façon démocratique et équitable. En ce qui concerne le rôle de l'ONU dans l'élaboration des politiques, de nombreux pays ont constaté avec inquiétude que des considérations sociales et environnementales avaient été incorporées dans le système d'échanges commerciaux multilatéraux. Il s'agit d'un problème dont devraient se préoccuper la communauté internationale et l'Organisation du commerce international. En fait, il serait bon de se demander quels types de relations ou de mécanismes sont à mettre en place pour faire face au problème de la multipolarisation croissante du monde actuel : des relations fondées sur l'idéologie héritée de la guerre froide ou sur les intérêts de certains pays privilégiés ou bien encore sur une économie mondiale saine, durable et équitable? De toute façon, sans une amélioration de l'efficacité, une meilleure définition de la division du travail, une plus grande participation populaire et une transparence accrue, tous les efforts faits seront vains.

Mme VOLKOFF (Canada) estime qu'il faut s'interroger sur la nature même de l'Agenda pour le développement pour savoir s'il doit porter sur des idées générales, sur des priorités ou sur des interventions et s'il doit s'adresser aux seules Nations Unies à charge pour ces dernières de le mettre intégralement en oeuvre. S'il est possible de s'entendre sur de grandes idées comme les cinq piliers du développement, il est plus problématique de se mettre d'accord sur des priorités, sauf si ces priorités s'appliquent à des régions ou groupes de pays partageant les mêmes préoccupations. Si l'on envisage l'Agenda dans l'optique des interventions, le problème qui se pose est celui de l'exécution qui devra être assurée soit par les Nations Unies, soit par les différents acteurs. Si l'Agenda pour le développement doit s'adresser aux Nations Unies, il importe d'examiner les différences fonctionnelles entre organismes des Nations Unies compte tenu du rôle spécifique qui revient aux Nations Unies dans les activités n'exigeant pas un financement opérationnel mais faisant appel à des fonctions de caractère normatif ou de collecte d'informations. Il faut en conclure qu'en fait, l'Agenda pour le développement, du fait qu'il présente plusieurs niveaux, s'adresse à différents acteurs, ce qui peut créer une certaine confusion.

M. DELACROIX (France) se demande quelle doit être la cible de la politique de développement de l'ONU. On constate en effet qu'il existe de grandes différences économiques entre pays en développement, les uns étant des acteurs dynamiques et mobilisant l'essentiel des capitaux internationaux, les autres demeurant en marge du développement. C'est sur ces derniers que devrait se concentrer l'aide publique au développement et s'exercer la solidarité Nord-Sud mais aussi Sud-Sud. En outre, s'il semble y avoir un accord relatif sur les cinq piliers du développement proposés par le Secrétaire général, on peut toutefois se demander si l'ONU a la capacité de traiter ces cinq points avec une compétence égale. Elle a des compétences indéniables dans certains domaines comme la relation entre la paix et le développement, la gestion des crises, l'aide humanitaire, la justice sociale, l'environnement, mais il faut reconnaître que certaines questions macro-économiques, comme l'économie, les finances, le commerce, la dette sont parfois mieux traitées ailleurs. Il doit de toute évidence y avoir une répartition du travail, qui suppose un renforcement des convergences entre l'ONU, les institutions issues de Bretton Woods et les autres organisations et fait appel à des mécanismes informels.

La France a des réserves en ce qui concerne la création d'un nouvel organe notamment un conseil de sécurité économique.

Pour ce qui est de l'aide publique au développement, la France souhaite qu'elle soit centrée sur quatre grandes fonctions : l'élaboration de consensus, la coordination, le renforcement des projets et programmes sur le terrain et enfin la collecte d'informations, l'analyse et l'évaluation. L'ONU est en effet très bien placée pour s'acquitter de cette dernière fonction qui est essentielle et ne doit pas être perdue de vue dans les conclusions du débat.

Mme WAZIR ALI (Pakistan) dit que les pays en développement attendent de l'ONU qu'elle mette en oeuvre un véritable plan d'action en ce qui concerne le développement car elle peut et doit jouer un rôle de premier plan dans ce domaine. Pour atteindre les deux objectifs primordiaux que sont la paix et le développement, elle pourrait par exemple, d'une part, réformer sa structure et, d'autre part, dégager des ressources financières supplémentaires en demandant aux pays en développement mais aussi, et avant tout, aux pays développés qu'ils consacrent davantage de ressources au développement.

(Mme Wazir Ali, Pakistan)

À cet égard, si l'on a exigé des pays développés qu'ils mettent en oeuvre des programmes d'ajustement structurel, ne peut-on pas exiger des pays développés qu'ils mettent sur pied des programmes d'ajustement en vertu desquels ils affecteraient au développement une part des ressources qu'ils consacrent à l'armement, réduiraient la dette des pays en développement, accroîtraient l'aide publique au développement (APD) – en particulier, en consacrant effectivement 0,7 % de leur PNB au financement de l'APD – et, enfin, mettraient en place un système commercial équitable? En d'autres termes, il faut absolument que les engagements pris par les pays développés en faveur de la coopération économique et du développement se traduisent dans les faits par l'établissement de nouvelles relations économiques entre le Nord et le Sud, relations dans le cadre desquelles le rôle des pays développés et les liens qu'ils entretiennent avec les pays en développement qui bénéficient de leur aide seraient redéfinis. Dans cette perspective, la véritable question qui se pose est de savoir comment donner à l'ONU les moyens d'opérer ce changement radical tout en faisant en sorte que les pays en développement puissent faire valoir leur propre conception du développement. Il est grand temps que les quelques privilégiés qui régissent l'ordre économique international coopèrent étroitement avec l'ONU et se mettent au service du développement de tous les pays.

Il n'est pas nécessaire de créer de nouvel organisme de développement; il suffit simplement de restructurer les organismes existants de façon que leur action soit plus efficace. Dans cette perspective, il conviendrait peut-être de reformuler le mandat du Conseil de sécurité et de l'élargir à la sécurité économique et sociale.

M. CAVALCANTI (Brésil) estime, comme le représentant de l'Algérie, que le rôle des membres du Conseil n'est pas d'établir un Agenda pour le développement mais d'examiner le rapport du Secrétaire général (A/48/935) et de formuler des propositions en vue de sa révision. À ce propos, il faut espérer que le Secrétaire général tiendra compte des idées avancées au cours du présent débat ainsi d'ailleurs que des documents directifs établis par d'autres institutions internationales multilatérales qui traitent de questions liées à l'Agenda pour le développement.

(M. Cavalcanti, Brésil)

Il semble que le rapport du Secrétaire général ait incité les membres du Conseil à trop mettre l'accent, dans les débats, sur les aspects non économiques de la problématique du développement. Il faudrait inverser l'ordre des priorités et insister sur le développement économique (et en particulier sur les moyens d'y parvenir, c'est-à-dire, notamment, les échanges commerciaux, le transfert de technologie, les flux financiers, etc.) car il est le tremplin du développement au sens large dans la mesure où il crée les ressources qui permettent de résoudre de très nombreux problèmes.

Pour Mme DEMPSKI (États-Unis d'Amérique), il semble qu'un consensus général se soit dégagé quant aux cinq dimensions du développement dont il est question au chapitre 2 du rapport du Secrétaire général. Par ailleurs, plusieurs délégations, tant de pays développés que de pays en développement, ont mis l'accent sur le rôle clef des femmes dans le développement et sur le lien entre population et développement. À cet égard, il importera, à mesure que les débats sur l'Agenda progresseront, de voir comment il peut être tenu compte de ces deux questions dans chacune des sections du chapitre 2 du rapport du Secrétaire général. Enfin, il faudrait définir un cadre de travail pouvant servir de guide ("roadmap") aux actions menées sur le terrain en s'inspirant des documents de fond établis par d'autres instances telles que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de Vienne ou encore les conférences et sommets à venir.

M. SINGH (Inde), s'associant aux propos tenus par le représentant de l'Algérie, dit que l'Agenda pour le développement proposé dans le rapport du Secrétaire général (A/48/935) ne bénéficie pas du soutien unanime des délégations car il ne répond pas à l'attente de la plupart des pays qui souhaitent qu'il soit orienté vers l'action. En outre, on court le risque, en mettant trop l'accent sur la paix, la justice sociale, la démocratie et l'environnement, que la réalisation de ces objectifs importants ne serve de condition à l'octroi, par les pays développés, d'une aide économique et financière aux pays en développement.

/...

M. KELLOWAY (Australie) relève que trois préoccupations essentielles se sont exprimées au cours du débat : premièrement, le débat n'a pas débouché sur des résultats concrets; deuxièmement, la part de l'ONU dans l'aide publique au développement semble décliner; et troisièmement, l'ONU ne semble pas en mesure d'influer sur les politiques macro-économiques.

En ce qui concerne le premier point, il convient de rappeler que si l'Agenda pour le développement proposé dans le rapport du Secrétaire général a un caractère universel et donc quelque peu abstrait, comme le mandat de l'ONU en matière de développement d'ailleurs, cela ne constitue pas un obstacle car c'est au niveau des pays que les décisions importantes seront et devront être prises avec toute la souplesse voulue. Autrement dit, l'Agenda portera inévitablement sur des objectifs et orientations d'ordre général, chaque pays étant libre de se déterminer comme il convient par rapport à ses propres problèmes et en ayant la responsabilité.

En ce qui concerne le deuxième point, il faut se rendre à l'évidence : certains organismes des Nations Unies ont déçu un certain nombre de pays, tant bénéficiaires que donateurs, ce qui peut expliquer la diminution de la part de l'ONU dans l'aide publique au développement. Il faut dire à leur décharge que tant les pays en développement que les pays industrialisés ont été le théâtre de changements considérables au cours des 20 dernières années et que cela n'a pas facilité leur tâche. Il leur a notamment été reproché de ne pas s'adapter assez rapidement aux changements culturels et de ne pas être suffisamment ouverts. Cela dit, certains de ces organismes ont pris la mesure de leurs insuffisances et font de gros efforts pour redresser la situation.

En ce qui concerne le troisième point, il convient de rappeler que les organismes des Nations Unies n'ont pas le même mandat économique que les institutions de Bretton Woods, et qu'ils ne sauraient mener le même type d'action sous peine de faire double emploi avec elles. Leur action, plus concrète, consiste à se mettre au service des pays dans lesquels ils interviennent et non pas à influencer sur les politiques macro-économiques.

Pour M. BOUCHER (Banque mondiale) l'Agenda pour le développement traite des questions de fond voulues et un nouveau schéma directeur économique mondial n'est pas nécessaire, ce en quoi la Banque mondiale partage l'opinion

(M. Boucher)

que le Secrétaire général a exprimée à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Bon nombre des éléments contenus dans l'Agenda, en particulier la primauté de la politique nationale et la priorité accordée à la mise en valeur des ressources humaines, vont dans le sens de l'action menée par la Banque.

En ce qui concerne les critiques dont les programmes d'ajustement structurel ont fait et continuent de faire l'objet, la Banque en a tiré les leçons nécessaires et a modifié ses programmes en conséquence. Par ailleurs, elle participe pleinement à l'action menée par les organismes des Nations Unies dans le cadre d'Action 21. Pour ce qui est de la coordination entre la Banque et les organismes des Nations Unies, dont les relations sont régies par un accord datant de 1946, des progrès restent à faire mais on a déjà beaucoup fait, en particulier à l'échelon des pays, sur le terrain.

Si la Banque mondiale subordonne l'octroi de prêts, à des conditions parfois jugées très dures, c'est parce qu'elle ne peut se permettre le luxe de courir de risques financiers. Cependant, la Banque accepte les critiques qui lui sont adressées; le meilleur moyen de lui en faire part est de les lui transmettre par l'intermédiaire des ministres des finances et de la planification et des administrations avec lesquelles la Banque travaille. Enfin, la Banque a adopté une politique de transparence et cherche systématiquement à s'informer sur la manière dont son action est perçue.

M. AYEWAH (Nigéria) dit qu'il faut donner un contenu et une orientation précis à l'Agenda et établir une liste de priorités. Par ailleurs, il faudrait redéfinir les modes de consommation à l'échelle mondiale pour préserver l'environnement et pour que les besoins de chaque pays puissent être pris en compte. Alors seulement, les gouvernements pourront accepter le multilatéralisme comme un instrument de croissance et de développement.

Il n'est pas nécessaire de créer un nouvel organisme chargé du développement; le Conseil économique et social dispose des moyens voulus, en tant qu'organe multilatéral créé en vertu de la Charte, pour dégager un consensus sur les questions de développement. Il peut en particulier encourager les représentants à faire pression sur leurs gouvernements pour qu'ils

/...

(M. Ayewah, Nigéria)

s'acquittent de leurs engagements. Il faut éviter la prolifération des organismes administratifs, qui est source de gaspillage.

En ce qui concerne le financement du développement, il ne fait pas de doute que les institutions de Bretton Woods ont contribué au développement de tous les pays en finançant des programmes qui ont permis d'améliorer le bien-être des populations du monde entier. Mais il faudrait qu'elles comprennent qu'il n'est pas réaliste de prescrire des remèdes identiques à des pays dont les structures, les ressources et la situation économique n'ont souvent rien de commun. Il serait donc souhaitable qu'elles modifient leurs programmes d'ajustement structurel et revoient les conditions des prêts qu'elles consentent. En outre, les institutions de Bretton Woods ne devraient pas se considérer comme des rivales des organismes des Nations Unies et devraient collaborer avec eux en vue d'instaurer un partenariat actif aux fins du développement. Enfin, l'aide publique au développement, qui est un des éléments du financement du développement, devrait être collectée et distribuée à l'échelon multilatéral, et le Conseil économique et social devrait encourager les membres de la communauté internationale à agir dans ce sens.

Le PRÉSIDENT dit que le dialogue qui s'est déroulé au cours des deux derniers jours fait partie d'un processus qui est en cours depuis un certain temps déjà et est appelé à se poursuivre. La prochaine étape de ce processus sera l'examen, par l'Assemblée générale, de l'Agenda pour le développement sur la base d'un nouveau rapport du Secrétaire général qui contiendra des recommandations précises qui ne figurent pas dans le document A/48/935. Les conclusions du Président sur le débat de haut niveau figureront dans le rapport du Conseil sur les travaux de sa session de fond.

La séance est levée à 21 h 15.